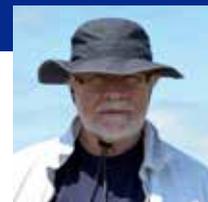


Talleyrand et l'Eglise

par Claude Jambart (claude.jambart@live.fr)



« *Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né.* » (Talleyrand au pape le jour de sa mort).

« *Il ne m'a manqué pour réussir dans le monde qu'une passion et un vice, l'ambition et l'hypocrisie (...). Je renonçais donc à l'état ecclésiastique.* » (Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe).

Talleyrand a connu un parcours chaotique dans l'Eglise de France dont peu de prélats pourraient se prévaloir : prêtre, évêque, sécularisé, excommunié, relevé de l'excommunication, marié, réconcilié avec l'Eglise le jour de sa mort, inhumé religieusement... Il entra dans l'Eglise contre son gré avant de commencer à y faire carrière, projet contrarié par la Révolution. Il s'engagea alors dans la voie des réformes, y compris pour l'Eglise, avec la proposition de nationalisation des biens du clergé et ses suites. Le pape l'excommunia avant de le relever de cette sanction. Un mariage aggrava son cas. Le jour même de sa mort il fit amende honorable et put ainsi bénéficier de funérailles religieuses. Mais comment concilier adhésion aux Lumières et apostolat d'homme d'Eglise ? Mais il faut, avant d'aller plus loin, lever d'emblée une hypothèque, celle de la foi du Prince.

La foi de Talleyrand ?

Napoléon apostropha Talleyrand dans la fameuse scène du 29 janvier 1809 (retour précipité d'Espagne pour contrer un complot - imaginaire - fomenté par Fouché et Talleyrand) : « Vous ne croyez pas en Dieu !... » ? Mais peut-on faire confiance à Napoléon sur ce sujet ?

Il est constant que Charles-Maurice ne fit pas état de sa foi, ni dans ses écrits, ni témoignage dans son comportement, hormis les exigences de la liturgie comme évêque d'Autun. Au contraire il en ferait souvent douter ! C'est ainsi que le jeune homme fut franc-maçon et libre-penseur/libertin (deux termes alors synonymes) dans le sillage du duc d'Orléans. Il ne désavouera jamais ces élans de jeunesse. Nombre de religieux et surtout de prélats d'alors, qui « faisaient carrière » dans l'Eglise, travaillés par l'esprit nouveau des Lumières, professaient d'ailleurs leur incrédulité. Les mémorialistes de l'époque en témoignent à loisir. Louis XVI lui-même s'en indigna. La

nièce par alliance du Prince, la duchesse de Dino, décrira dans sa lettre du 10 mai 1839 à l'abbé Dupanloup, qui administra les derniers sacrements à Talleyrand, l'évolution spirituelle de son oncle vers sa réconciliation avec l'Eglise. La foi de son oncle n'y est pas évoquée alors qu'elle aurait pu l'être. On y trouve seulement le dialogue suivant : Talleyrand : « Vous croyez donc ? - Oui, Monsieur » L'abbé Dupanloup s'exprima, pour sa part, positivement sur la foi du Prince : « Il reçut l'absolution avec une (...) foi qui me firent verser des larmes (...). » Que conclure ? Nous laisserons tout simplement au Prince le mystère de sa foi.

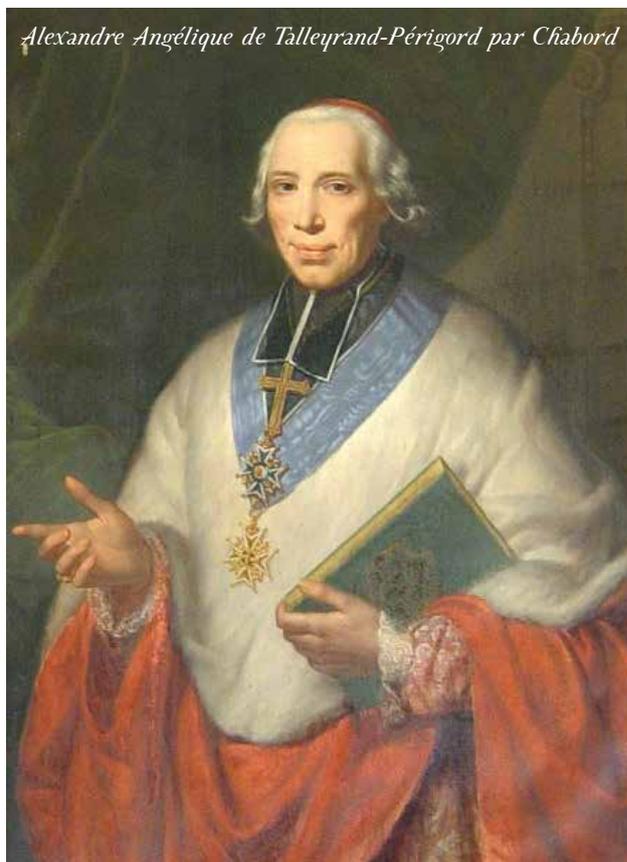
Après cette digression, revenons à son parcours dans l'Eglise.

Une entrée dans l'Eglise à reculons

« Ils veulent faire de moi un prêtre, eh bien, vous verrez qu'ils en feront un sujet affreux. » (cité par Lacour-Gayet.)

Talleyrand entre, en 1762, à 8 ans, après un séjour chez une nourrice, au collège d'Harcourt à Paris. Son séjour

Alexandre Angélique de Talleyrand-Périgord par Chabord



y fut, selon ses dires, assez terne. Il quitte le collège en 1769, à 15 ans. Son orientation vers l'Église se dessine. Sans pied-bot, il aurait été promis, comme aîné, à une carrière militaire. Une destination sans vocation, ainsi qu'il en témoigne et en témoignera souvent. « Voilà ma vocation à moi ! » aurait-il déclaré, ultérieurement, à Saint-Sulpice, en frappant son pied. Un manque de vocation qu'il réaffirma dans sa lettre au pape le jour même de sa mort (cf. supra). Cette orientation vers le clergé malgré lui le révolte. Cependant Talleyrand profitera par la suite, en bon pragmatique, des avantages de sa position dans l'Église.

Depuis 1766 un oncle de Charles-Maurice, Alexandre-Angélique, est coadjuteur de Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Reims. Il lui succédera d'ailleurs en 1777. Pour l'initier et lui faire prendre goût à la vie religieuse, cet oncle lui organisera, sous le nom d'abbé de Périgord, plusieurs séjours à Reims en 1768 et 1769. Nous disposons ici du témoignage précieux de Mme de Genlis dans ses Mémoires : « L'archevêque avait amené aussi le jeune abbé de Talleyrand, destiné (...) à l'état ecclésiastique, et déjà en soutane, quoiqu'il n'eût que douze ou treize ans. Il boitait un peu, il était pâle et silencieux, mais je lui trouvai un visage très agréable, et un air observateur qui me frappa. »

Talleyrand est alors témoin du faste et des grandeurs de l'Église, sans en être dupe : « Le grand luxe, les égards, les jouissances mêmes qui environnaient l'archevêque et son coadjuteur ne me touchaient point. Je trouvais que tout l'éclat du cardinal de La Roche-Aymon ne valait pas le sacrifice complet de ma sincérité qu'on me demandait. » (Mémoires). On ne pourrait être plus clair ! Cependant, « Après un an de séjour à Reims, voyant que je ne pouvais éviter ma destinée, mon esprit fatigué se résigna ; je me laissai conduire au séminaire de Saint-Sulpice. » (Mémoires).

Charles-Maurice entre donc au grand séminaire de Saint-Sulpice en avril 1770, à 16 ans. Il y restera jusqu'en 1774. Il s'y décrit comme « extrêmement malheureux » (Mémoires). Plus tard, cependant, il fut attentionné pour ses anciens maîtres et parlera plus favorablement de son séjour au séminaire. Il observera même, dans l'éloge funèbre du Comte Reinhard de mars 1838 à l'Académie des sciences morales et politiques, qu'une

formation théologique constitue une excellente préparation à la diplomatie ! Son séjour fut adouci par une liaison qu'il entretint pendant deux ans avec Dorothee Dorinville, actrice à la Comédie française sous le nom de Luzy : « Ses parents l'avaient fait entrer malgré elle à la comédie ; j'étais malgré moi au séminaire ; grâce à elle, je devins, même pour le séminaire, plus aimable, ou du moins plus supportable. » (Mémoires).

Il soutient à la Sorbonne, en septembre 1774, sa thèse de bachelier de théologie : « De quelle science les lèvres du prêtre sont-elles les gardiennes ? » ; une thèse prémonitoire (de son apostolat ? de son activité de diplomate ? de ses relations féminines ?). Sur ce dernier point, comment ne pas penser à cette citation qui ne déparerait pas Les Liaisons dangereuses de C. de Laclos : « Les abbés ont cet avantage pour les femmes qu'elles sont sûres du secret et que leur amant peut leur donner autant d'absolutions qu'elles font de péchés avec lui. » (source : E. Schell, Talleyrand en verve).

En 1775, Talleyrand entre à la Sorbonne. Il nous fait cet aveu touchant : « J'y passai deux années occupées de tout autre chose que de théologie, car les plaisirs tiennent une grande place dans les journées d'un jeune bachelier. » (Mémoires). Il obtint, en mars 1778, sa licence de théologie.

Entretemps il est ordonné sous-diacre en avril de la même année, ce qui nous vaut cette réflexion : « On veut me forcer à être ecclésiastique, on s'en repentira. » (source : Lacour-Gayet). Philippe de Sauzun, évêque de Blois, a témoigné dans ses souvenirs : « Je peux attester qu'il était d'une humeur de chien au moment de son sous-diaconat. » Ce premier des ordres majeurs implique la continence... Dans la foulée il est nommé chanoine de la cathédrale de Reims puis abbé commendataire de Saint-Denis de Reims. Le voilà doté de revenus conséquents qui lui donnent une autonomie financière sans beaucoup d'obligations et lui permettent de s'installer à Paris. En décembre 1788 il sera, de plus, nommé abbé commendataire de Celles, près de Poitiers. L'ensemble de ses revenus ecclésiastiques se monteront alors à 66 000 livres annuels (soit très approximativement, selon E. de Waresquiel, 200 000 euros).

En février 1775, Alexandre-Angélique fait élire son neveu député et promoteur de l'Assemblée générale



du clergé (« Etats généraux de l'Eglise » pour Lacour-Gayet), qui se tient tous les cinq ans. Rôle éminent qui met Talleyrand sur le devant de la scène. Il deviendra ensuite agent général du clergé de 1780 à 1785. A ce titre, il traite des affaires juridiques et temporelles de l'Eglise ce qui en fera the right man on the right place pour proposer la spoliation de ses biens en 1789 ! Il défend donc ses intérêts, en particulier vis-à-vis de ceux du Roi. Il accorde le don gratuit, contribution « volontaire » du clergé au budget du royaume (dans les faits : imposé). L'Eglise étant endettée, Talleyrand dut s'initier aux finances et les leçons d'alors ne furent pas perdues pour son usage personnel. Mais pour accéder à cette fonction, encore faut-il être ordonné prêtre, ce qui sera chose faite en décembre 1779 après, selon Choiseul-Gouffier, « une crise de larmes et de désespoir ». Pour éviter la rigueur de l'archevêque de Paris, il se fit excorporer (vocabulaire ecclésiastique) du diocèse de Paris vers celui de Reims. « On ne trouvera pas un mot ni l'ombre d'une allusion à cette intéressante cérémonie dans ses Mémoires [se faire ordonner prêtre]. » (E. de Waresquiel). Il s'y engagea après une dernière hésitation : « Non, dit-il alors à Choiseul-Gouffier, il est trop tard, il n'y a plus à reculer. » Simultanément 1784 voit le début de sa liaison avec Adélaïde de Flahaut, dont il aura un fils, Charles, né en avril 1785.

Obtenir rapidement un évêché était de règle pour un ex-agent général du clergé. Cela tarda pour Talleyrand, probablement du fait de ses fréquentations du duc d'Orléans, ennemi juré de la reine. Son mode vie intervint peut-être aussi. Ce retard nous vaut ce mot savoureux (apocryphe ?) à Mme du Barry : « Paris est une ville dans laquelle il est plus facile d'avoir des femmes que des abbayes. » Le comte de Talleyrand, son père, qui fut menin du père de Louis XVI, intercédéra finalement, de son lit de mort, auprès de Louis XVI pour faire obtenir à son fils l'évêché tant convoité. Louis XVI signa son brevet de nomination en novembre 1788, malgré une dernière manœuvre de sa mère, inquiète pour l'Eglise de l'accession de son fils à cette dignité. La consécration eut lieu le 4 janvier 1789 dans la chapelle du noviciat des Sulpiciens à Issy, après une retraite adéquate. Aucun membre de la famille n'y assista. L'abbé Emery relata que Talleyrand eut un malaise pendant la cérémonie, et qu'il avait fallu l'interrompre brièvement.

Du 12 mars au 12 avril 1789, Talleyrand séjourne à Autun, son évêché. Il inspire le cahier de doléances du clergé local, avec des idées libérales qu'il défendait déjà avec Calonne et, ensuite, sa vie durant. Pour Sainte-Beuve, le texte est remarquable car il constitue à lui seul un programme complet de réformes. Il se fait élire dé-

puté du clergé du diocèse aux Etats Généraux et quitte Autun le jour de Pâques, qu'il ne célébra donc pas dans sa cathédrale, au grand émoi du clergé local et des fidèles. Ses prises de position ultérieures aux Etats Généraux (spoliation des biens du clergé, ...) lui vaudront des remontrances injurieuses du clergé qui l'avait élu : « Votre apostasie n'a surpris personne ; arrivé à ce point d'opprobre... » (source : Lacour-Gayet).

Un évêque en révolution, la « légende noire », et l'excommunication

« On vous dira que j'ai été très mal pour le clergé ; la réponse à cela est que je suis très bien pour le clergé, et que je suis convaincu que j'ai donné le seul moyen qui existe pour le tirer de sa détestable position, qui était bien près de son anéantissement absolu. » (lettre à la comtesse de Brionne).

Talleyrand s'engage décidément dans la voie des réformes. Il est alors un personnage considérable. On s'attardera ici sur ses interventions pour lesquelles sa qualité et/ou son expérience d'évêque furent déterminantes.

Premier événement auquel sa dignité d'évêque donna du retentissement, Talleyrand proposera, le 10 octobre 1789, à la stupéfaction des ordres privilégiés, la nationalisation des biens du clergé, origine de la loi que fit voter Mirabeau le 2 novembre. Cette nationalisation, complète ou partielle, était dans l'air du temps depuis très longtemps déjà. C'est ainsi que les Etats Généraux de 1560-1561 s'étaient déjà emparés du sujet (voir aussi l'article de D. Cantryn, *Courrier du Prince*, janvier 2019, page 61). En 1782 Joseph II d'Autriche était passé à l'acte. Le don gratuit au roi visait justement à éloigner une mesure radicale de spoliation toujours à craindre. Talleyrand défend sa proposition devant l'Assemblée : « Si je monte à la tribune, ce n'est pas sans ressentir toutes les difficultés de ma position. Comme ecclésiastique, je fais hommage au clergé de la sorte de peine que j'éprouve ; mais comme citoyen j'aurai le courage qui convient à la vérité (...). Le clergé n'est plus un ordre ; il n'a plus d'administration particulière ; il a perdu ses revenus avec la suppression de la dîme (...) » En contrepartie de cette spoliation, la nation prendra en charge l'entretien du clergé, avec un doublement de la portion congrue. Talleyrand se justifiera, dans des termes véhéments, dans une lettre à la comtesse de Brionne, sa grande amie de l'époque (voir supra). Cette même comtesse de Brionne aurait intrigué pour le faire cardinal en 1784 en passant par le roi protestant de Suède Gustave III, en voyage alors en Italie. Les souverains de Suède, très proches du Vatican quoique protestants, étaient coutumiers de telles interventions dans la vie de l'Eglise. Cette tentative aurait sombré dans l'affaire

du collier de la Reine, la comtesse ayant participé à la coterie opposée à celle-ci.

Talleyrand fut aussi accusé par la rumeur d'avoir « bradé » les biens de l'Eglise et « trahi » son ordre par intérêt personnel pour obtenir le remboursement de ses créances sur l'Etat. Pour E. de Waresquiel : « Rien n'est prouvé. » La proposition de nationalisation des biens du clergé, le soupçon d'intérêts personnels dans cette affaire et sa défense des juifs en janvier 1790 seront ensuite amalgamés pour lui tailler un portrait à charge : « chef de la secte des rabbins », « Judas Iscariote vendant Jésus » et, pour aller jusqu'au bout, « Satan ». Ainsi se forgera sa « légende noire » qui le poursuivra toute sa vie et encore aujourd'hui.

Doit-on voir aussi dans cette proposition de nationalisation des biens du clergé quelque chose de l'ordre de la malignité à l'encontre d'une institution que Talleyrand n'a rallié qu'avec une franche réticence ? Nombreux sont ses contemporains qui le pensèrent, et en premier lieu, comme il se doit, le clergé. Mais Charles-Maurice fut toujours bienveillant pour les membres du clergé et ne versa pas, comme le fit Fouché, dans une déchristianisation délirante.

La spoliation des biens du clergé aboutira, en août 1790, à la constitution civile du clergé avec la fonctionnarisation de ses membres et la dissolution des ordres religieux. Elle bouleversera complètement l'organisation de l'Eglise de France. Elle comportera l'élection des curés et des évêques par les citoyens et l'obligation de prêter un serment de fidélité à la nation. Un bref du pape la condamne en avril 1791 après que le roi l'eut ratifiée. La nationalisation des biens du clergé aura ensuite, sous la Convention nationale, alors que Talleyrand est en exil en Angleterre puis aux Etats-Unis d'Amérique, des conséquences en chaîne s'apparentant à une quasi-guerre civile (culte de l'Être suprême, campagnes de déchristianisation, exils forcés des prêtres réfractaires, fermeture des églises) et à une vraie guerre en Vendée. Désordres auxquels le concordat mettra fin sous le Consulat. Talleyrand reconnaîtra tardivement l'erreur que fut, pour lui, la constitution civile du clergé : « Je ne crains pas de reconnaître (...) que la constitution civile du clergé a été peut-être la plus grande faute politique de cette Assemblée. » (Mémoires). Talleyrand s'engage fermement pour la liberté religieuse : « C'est une liberté pleine, entière, une propriété réelle, non moins sacrée, non moins inviolable que toutes les autres (...). » En mai 1791, il défendra ainsi l'usage des édifices religieux de Paris par les réfractaires qu'il préfère appeler « non-conformistes ». Autre événement où sa qualité d'évêque intervint : le Prince rédige, en février 1790, un bilan flatteur des

travaux de l'Assemblée que les curés furent invités à lire au prône. La lecture de textes de l'autorité dans les églises était depuis longtemps de règle, et Talleyrand n'y manqua pas !

Talleyrand propose, en juin 1790, l'organisation d'une fête de la Fédération pour rassembler la nation et « resserrer les liens de la fraternité ». Elle se tiendra le 14 juillet. Le roi, qui y assistera, désigna l'évêque d'Autun pour y officier la messe devant un grand concours de peuple sur le Champ de Mars. Rencontrant Lafayette au moment de monter à l'autel, le Prince lui aurait déclaré : « Ah ça, je vous en prie, ne me faites pas rire. » Le soir même il fit sauter la banque dans une maison de jeu. Beaucoup plus tard il relatera avoir alors montré ses gains à Mme de Laval avec ce commentaire : « Remarquez, c'était le 14 juillet ! »

Le 26 décembre 1790, Talleyrand prête serment à la constitution civile du clergé.

En février et mars 1791 l'évêque procède à la confirmation canonique de 15 prélats, donnant ainsi vie à la nouvelle Eglise constitutionnelle schismatique pour le Saint-Siège (injures renouvelées du clergé d'Autun !). Il craignait alors pour sa vie à comme en témoigne Gouverneur Morris : « L'évêque d'Autun avait une peur horrible de la mort (...). Il craignait que le clergé ne le fit assassiner. » Mais Talleyrand étant à l'origine, même indirecte, de la situation, eut le courage de ne pas se déjuger.

Charles-Maurice prendra ses distances, vers la fin de sa vie, avec ces épisodes religieux comme en témoigne ce dialogue relevé par la comtesse de Boigne sur un récit du duc de Noailles : la Duchesse de Dino : « Cela doit vous faire un effet singulier d'entendre la messe ? - Non, pourquoi ? - Mais enfin, vous avez fait des prêtres. - Oh ! Pas beaucoup ! »

En septembre 1791, Talleyrand rédige un rapport très important sur le dispositif d'instruction publique, qui était à rebâtir, avec la contribution de nombreux philosophes et savants (Cabanis, Lavoisier, Condorcet, Monge, Laplace, ...). Il s'intéressait en effet depuis longtemps à l'éducation. C'est ainsi qu'il enquêta, comme agent général du clergé, et surtout comme adepte des Lumières, sur l'éducation d'alors. Ce rapport est rédigé à la veille de la dissolution de l'Assemblée pour faire place à la Législative. Il restera donc sans suites immédiates, au grand dam de Charles-Maurice, mais sera à l'origine de projets ultérieurs. En hommage à sa contribution Talleyrand figure bien sur la liste officielle des fondateurs de l'Institut. A noter que ce rapport comportait des innovations qui feront date, comme l'instruction tout au long de la vie !

Le 13 janvier 1791, pour pouvoir être élu administra-

teur du Département de la Seine qui comporte l'obligation de résidence, Talleyrand donne sa démission au Roi de son évêché d'Autun sans même en informer Rome, « comme un quelconque fonctionnaire » (E. de Waresquiel). Il le relatera dans ses Mémoires : « Je ne songeai plus qu'à m'éloigner de la première carrière que j'avais parcourue. »

Il est accusé de parjure et de sacrilège par le pape Pie VI en avril 1791. Suivra, le 10 mars 1792, l'excommunication qu'il prendra à la légère comme en témoigne sa lettre à Lauzun : « Vous savez la nouvelle, l'excommunication ; venez me consoler et souper avec moi. Tout le monde va me refuser le feu et l'eau ; ainsi nous n'aurons ce soir que des viandes gelées et nous ne boirons que du vin frappé. » A noter que l'excommunication fut prononcée collectivement pour tout le clergé assermenté, et confirmée individuellement à chaque prélat. Pour le Saint-Siège, Talleyrand demeure cependant évêque. Il fut sa vie durant souvent ainsi appelé par ses contemporains, et il se considéra toujours quelque peu comme tel.

Le Concordat et ses suites

Talleyrand prit part à la négociation du Concordat. La recherche de la paix civile et religieuse entraînait tout à fait dans ses vues. Combinant, comme toujours, affaires publiques et affaires privées, il en attendait aussi d'être relevé de ses vœux de prêtre et d'évêque pour pouvoir, enfin, se marier. La situation de concubine de Mme Grand compliquait en effet la vie sociale et diplomatique de l'évêque ! Et Bonaparte supportait mal cette situation. Le Vatican identifia vite l'écueil : « Nous avons beaucoup d'ennemis et par-dessus tous un implacable et très puissant dans Autun. » (nonce Caselli). Selon B. de Lacombe et J. Orioux, et pour tourner la difficulté, Bonaparte aurait suggéré, dans un premier temps, de faire de Talleyrand un cardinal. Il s'y serait refusé (trop était certainement trop !).

Talleyrand fit alors admettre dans le Concordat l'absolution des prêtres qui avaient renoncé à la prêtrise et s'étaient parfois mariés, dans l'espoir de voir étendue aux évêques cette disposition (« la clause de Mme Grand » pour le Vatican). Talleyrand manœuvra donc

dans ce sens, mais sans succès : aucun précédent ne fut trouvé dans les archives vaticanes. Bonaparte intervint alors directement auprès du pape, sans mieux réussir. Pour éviter que Talleyrand ne se mit en travers des négociations le pape lui donna alors « la faculté de porter l'habit des séculiers et de remplir les charges de la

République française », ce qu'il pratiquait déjà sans en avoir reçu l'autorisation de Pie VII ! Au 15 juin 1801, date de la signature du Concordat, la situation de l'évêque d'Autun n'était toujours pas réglée !

Point notable : Talleyrand, qui tenait à l'égalité de traitement des diverses religions pour faciliter la liberté religieuse, réussit à obtenir que le catholicisme ne fût pas déclaré « religion de l'Etat » mais « religion de la majorité des citoyens »

Le 29 juin 1802 Talleyrand obtient de Rome un bref de réconciliation qui le dégage du « lien de toutes les excommunications » et lui permet de porter l'habit séculier, mais ne le relève pas des sacrements de prêtre et d'évêque. Pour l'Eglise, il est, et

restera donc toujours, évêque. Mais, dans l'enregistrement par le Conseil d'Etat, il obtient une formulation ambiguë qui laisse entendre qu'il est rendu à l'état laïc. Il pourra donc prétendre pouvoir se marier, ce qui sera chose faite le 10 septembre 1802 pour le mariage civil, et le 11 pour le mariage religieux. L'Eglise ne reconnaitra jamais ce mariage, ce qui compliqua singulièrement ses relations épistolaires avec Mme de Talleyrand : comment la dénommer ?

« Le dernier traité » (Duff Cooper)

La fin de sa vie approchant, et pour éviter, par exemple, le scandale des funérailles laïques de l'abbé Sieyès, Talleyrand aspire à des funérailles religieuses. Il faut se souvenir que Voltaire lui-même s'était soumis : « Je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie. » L'Eglise aussi le souhaite car le retour de Talleyrand dans son sein signifierait le désaveu des « fautes » de la Révolution ; une « victoire politique de taille » (E. de Waresquiel). Mais ramener le « diable » dans le sein de l'Eglise n'est pas chose facile ! Un « complot d'âmes pieuses » (Lacourt-Gayet) s'y emploie. Talleyrand est en quelque sorte « cerné » par l'Eglise et par sa famille proche. Il



Madame Charles Maurice de Talleyrand-Périgord par Gérard

n'avait jamais rompu avec Mgr de Talleyrand, son oncle archevêque de Paris, même émigré. Charles-Maurice le rencontrait fréquemment. Evoquaient-ils sa situation au regard de l'Église ? Mgr de Talleyrand, avant son décès en 1821, avait confié à Mgr de Quelen, son coadjuteur et futur successeur, la mission d'assurer le salut de l'âme de Talleyrand. Mgr de Quelen en informe Charles-Maurice par lettre fin 1823 (source : B. de Lacombe). Dès lors le prélat se sent en charge de son âme et s'en entretient épisodiquement avec la duchesse de Dino. Celle-ci, de son côté, entreprend son oncle sur le sujet de son salut, mais délicatement pour éviter toute rupture. Talleyrand assiste certes à la messe le dimanche (avec l'Imitation de Jésus Christ comme lecture favorite) et les jours de fête à Valençay, mais ne se confesse ni ne communie jamais. La duchesse de Dino « explique et ajoute que parmi bien d'autres considérations sérieuses, elle n'a pas omis celle de sa position sociale : elle sent que son rang social lui impose une obligation de piété. » (Duff Cooper). Pour E. de Waresquiel : « Son indifférence en matière de foi ne l'empêche pas de croire au rôle de l'Église en termes d'ordre et de paix sociale. » Les événements s'accélérent, en 1834, avec l'annonce de l'affaiblissement du Prince. Mgr de Quelen entreprend une démarche auprès de Rome pour s'enquérir des dispositions à prendre dans le cas où Talleyrand ferait appel à son ministère. Après avoir administré les derniers sacrements à Mme de Talleyrand en décembre 1835, il en informe par lettre son mari. Il l'adjure, à cette occasion, de régler les « affaires de son éternité » Un premier projet de rétractation rédigé en 1836 échoue. Talleyrand l'estime

être trop explicite et, surtout, il refuse que le document soit publié de son vivant. L'affaire est mise temporairement sous le boisseau. L'abbé Dupanloup rencontre Talleyrand, en février 1838, à l'initiative de Pauline, fille de Dorothee, dont il est le confesseur. Dès lors les choses s'accélérent, mais relativement seulement, car Talleyrand, comme toujours, prend son temps.

Pour Talleyrand, il est hors de question de se soumettre sans discuter. Il faudra donc bien évidemment négocier, mais avec qui ? Pour Duff Cooper avec Dieu : « Il disputait son âme à Dieu. » Pour E. de Waresquiel :

« Ce n'est pas avec Dieu qu'il négocie, mais avec le Saint-Siège. » Dans cette dernière hypothèse, nous serions dans le cadre d'une négociation de puissance à puissance ! Et en effet ce fut bien le cas !

Pour Mgr de Quelen, archevêque de Paris, et sous la dictée de Rome, Talleyrand doit, avant les derniers sacrements, se rétracter publiquement de ses « fautes ». Plusieurs versions d'un texte de rétractation sont rédigées entre Talleyrand, l'archevêque Mgr de Quelen, l'abbé Dupanloup et la duchesse de Dino. Talleyrand ne veut pas s'humilier ni être humilié. Pour E. de Waresquiel : « L'orgueil résiste. » Début mai, Talleyrand soumet à l'archevêque un projet pour lui définitif, mais encore trop évasif pour le prélat. Le 15 mai, après une opération qui a révélé la gravité de son mal, il confère longuement avec l'abbé Dupanloup. Le texte est remanié une nouvelle fois par l'abbé, et Talleyrand accepte cette dernière version. Il obtient d'ajouter une lettre au pape pour « défendre ses actes » (E. de Waresquiel). Il tarde cependant à signer, à la grande inquiétude de ses

proches. Pourquoi ce retard ? Talleyrand voulait-il avant tout s'assurer de la proximité inéluctable de la mort pour éviter tout faux-pas ? Il signe le jeudi 17 mai, le jour même de sa mort ...

Relisons la déclaration de Talleyrand :

« Touché de plus en plus par de graves considérations, conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu et à condamner franchement les

graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer.

S'il plaît au respectable ami de ma famille Monseigneur l'archevêque de Paris (...) de faire arriver au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de (...) ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France, j'ose espérer que sa Sainteté daignera les accueillir avec bonté.



L'abbé Félix Dupanloup

(...) Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église. Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême. »

Reprenons maintenant sa lettre au pape :

« Très Saint-Père, (...) juste avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très Saint-Père, vous exprimer (...) mes sentiments (...). Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. Au reste, je ne peux mieux faire que de m'en rapporter, sur ce point comme sur tout autre, à l'indulgence et à l'équité de l'Église et de son vénérable chef. »

Le pape, qui avait entre-temps envoyé de nouvelles instructions, plus sévères encore, à Mgr de Quelen, ne publiera jamais ces deux documents qui ont d'ailleurs disparu de la bibliothèque du Vatican, probablement car non enregistrés. Seuls, en effet, les documents enregistrés par le secrétariat (d'où l'expression « archives secrètes », qui n'ont d'ailleurs rien de secrètes), sont répertoriés.

Les deux textes sont courts et vagues. Talleyrand n'énumère pas, par exemple, ses « erreurs », comme le souhaitaient initialement le pape et Mgr de Quelen : serment à la constitution civile du clergé, sacre des évêques constitutionnels, mariage. Leur ton est par ailleurs plutôt froid, sans appel aux sentiments religieux. Pour E. de Waresquiel, Il s'agit d'une « réconciliation plutôt que d'une rétractation ». Talleyrand refuse la publication des documents de son vivant. Dorothee obtient qu'elle soit remplacée par le témoignage de cinq témoins qui assisteront à leur lecture et à leur signature, et qui pourront attester de leur réalité.

Le 17 mai de nombreux proches et visiteurs se pressent dans le salon et la bibliothèque de l'entresol de l'hôtel particulier de la place aujourd'hui de la Concorde. Parmi les visiteurs, Montrond s'épanche : « S'il signe, c'est qu'il n'a plus sa tête. » (source : F. Loliée). Après relecture Talleyrand signe. L'événement est public, voire théâtral. L'assistance se partage entre ceux qui pensent à une conversion sincère, comme Royer-Collard : « M. de Talleyrand est mort chrétiennement, ayant satisfait à l'Église et reçu les sacrements. » et d'autres à une erreur, tel Thiers : « Le prince de Talleyrand a gâté toute sa vie par une capucnade. »

Talleyrand se confesse ensuite. L'abbé Dupanloup écrira : « Je demande pour ceux [qui doutent de sa sincérité], à l'heure de la mort, les sentiments que j'ai vus dans M. de Talleyrand mourant. » Il ajoutera ce propos rapporté par Barante : « Je n'ai jamais vu un repentir

aussi sérieusement raisonné. » La raison toujours !

L'extrême-onction suivra. Talleyrand présentera sa main fermée pour recevoir le saint chrême : « N'oubliez pas, monsieur l'abbé, que je suis évêque. » Le protocole toujours !

Talleyrand sera inhumé à Valençay le 5 septembre.

Reste, pour conclure sur la « conversion » de Talleyrand, la très difficile question de sa motivation. Il faudrait pouvoir faire la part des convictions et celle des convenances. Qui sait ?

Deux réactions significatives

Le décès de Talleyrand a provoqué nombre de commentaires, certains louangeurs, d'autres critiques voire très critiques (Victor Hugo, Pozzo di Borgo, ...). Les plus nombreux manifestent un doute sur sa sincérité. Nous retiendrons les deux commentaires de Renan et de Chateaubriand, comme révélateurs de la « légende noire » qui fleurit alors.

Le texte de Renan reflète bien l'époque, et en particulier les émotions anti-prêtres provoquées par la « réaction cléricale » :

« Vers le mois d'avril 1838, M. de Talleyrand, en son hôtel de la rue Saint-Florentin, sentant sa fin approcher, crut devoir aux conventions humaines un dernier mensonge et résolut de se réconcilier, pour les apparences, avec une Église (...). Il fallait, pour cette délicate opération, non un prêtre sérieux de la vieille école gallicane (...), non un jeune ultramontain de la nouvelle école (...), il fallait un prêtre mondain, lettré, aussi peu philosophe que possible, nullement théologien, ayant avec les anciennes classes ces relations d'origine et de société sans lesquelles l'évangile a peu d'accès en des cercles pour lesquels il n'a pas été fait. M. L'abbé Dupanloup, déjà connu par ses succès au catéchisme de l'Assomption, auprès d'un public plus exigeant en fait de jolies phrases qu'en fait de doctrine (...). Ses relations avec madame la duchesse de Dino, et surtout avec sa fille, dont il avait fait l'éducation religieuse, sa parfaite entente avec M. de Quelen, les protections aristocratiques qui, dès le début de sa carrière, l'avaient entouré et l'avaient fait accepter dans tout le faubourg saint-Germain comme quelqu'un qui en est, le désignaient pour une œuvre de tact mondain plutôt que de théologie, où il fallait savoir duper à la fois le monde et le ciel. »

Chateaubriand se surpasse dans la haine :

« La foule a bayé, à l'heure suprême de ce prince aux trois quarts pourri, une ouverture gangreneuse au côté, la tête retombant sur la poitrine en dépit du bandeau qui la retenait. Disputant de minute en minute sa réconciliation avec le ciel, sa nièce jouant autour de lui un rôle préparé de loin entre un prêtre abusé et une

petite fille trompée. (...) Les hommes de plaies ressemblent aux cadavres des prostituées : les ulcères les ont tellement rongés qu'ils ne peuvent plus servir à la dissection. » (Mémoires d'outre-tombe).

Un personnage à contre-emploi

Talleyrand, né sous Louis XV, a connu l'ascension et l'épanouissement de la philosophie des Lumières. Celle-ci s'est construite en opposition à l'Eglise, et, surtout, à sa doctrine. Souvenons-nous de la fameuse injonction de Voltaire : « Ecrasons l'Infâme. » Le conflit des « philosophes » avec l'Eglise et le roi fut rude (censure, embailllements, exils forcés appelés alors déportations, ...). Talleyrand a adhéré aux Lumières auxquelles il fut fidèle sa vie durant. C'est le sens de son engagement pour la liberté de la presse, la liberté religieuse, le libéralisme économique, un régime parlementaire, l'instruction publique, les poids et mesures même (pour faciliter le commerce), ... A tel point qu'il fut parfois désigné comme un « philosophe égaré en politique »

Pour E. de Waresquiel : « Il personnifie parfaitement par son éducation, sa pensée, son esprit et jusque dans son style les Lumières. » La répulsion de Talleyrand à devenir prêtre puis prélat peut donc se comprendre aisément. Touchant à la conscience, on ne peut imaginer pire contre-emploi ! Les heurts de sa carrière ecclésiastique doivent être compris à l'aune du conflit intérieur qui dut en résulter pour lui, sans avoir à en rechercher d'autres causes.

Je me permets d'ajouter une petite note personnelle pour illustrer cette opposition Eglise/Talleyrand. Je me souviens avoir accueilli un religieux dans un cycle d'étude annuel sur Talleyrand que j'animais alors à Angers. Il m'avait averti, anticipant une confrontation (qui n'eut d'ailleurs pas lieu) : « Attention, je suis prêtre ! » Les vieux clivages sont toujours là !

Un tout dernier point : affichant sa vie franchement Talleyrand fit mentir Chateaubriand en échappant à l'hypocrisie (cf. la citation en tête d'article).